

Demande de prime pour le suivi d'études secondaires ou supérieures en 2011-2012

En vertu de la délibération du Conseil Communal, en séance du 22 décembre 2011, une prime d'études et une prime de logement sont accordées aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur domiciliés sur le territoire communal de Rouvroy, pour l'année scolaire 2011-2012. Le règlement complet est consultable sur le site de la commune : www.rouvroy.be.

Le montant des primes s'élève à :

- ❖ 75 € pour les étudiants de l'enseignement secondaire ;
- ❖ 200 € supplémentaires pour les étudiants de l'enseignement secondaire en internat ;
- ❖ 300 € pour les étudiants de l'enseignement supérieur de type long (master) et court (bachelier) ;
- ❖ 300 € supplémentaires pour les étudiants de l'enseignement supérieur qui apportent la preuve de frais inhérents à un logement à l'année en internat ou en kot.



La demande et les pièces justificatives doivent impérativement être remises au secrétariat communal avant le 30 novembre 2012

Nom et prénom de l'étudiant(e) :	
Adresse complète :	
N° de téléphone :	
N° de compte :	IBAN : BIC :
Nom et Prénom du chef de ménage :	

Le document suivant est joint à ma demande de prime :

- Attestation de réussite délivrée par l'établissement (ou bulletin) **OU**
- Attestation d'ajournement d'office ou attestation de présentation/bulletin de 2ème session complète ;

Pour bénéficier de la prime complémentaire « logement », je joins également les documents suivants :

- Copie du contrat de location ou attestation de logement pour l'année scolaire 2011-2012 datée et signée par le propriétaire du kot/responsable de l'internat ;
- Preuve de paiement d'un mois de loyer au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Date :

Signature :

Le versement des primes sera effectué pour le 31 décembre 2012, sous réserve de réception par l'administration communale des dossiers de demande complets.

Commune de Rouvroy



Rue du 8 Septembre 41

6767 Dampicourt